



APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTÉRÊTS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE SOLDERIE

La Ville de Mont de Marsan organise dans son centre-ville une solderie qui réunira commerçants sédentaires et non-sédentaires. Celle-ci se déroulera le **samedi 3 octobre 2026**.

Conformément à l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique est soumise à la mise en place d'une publicité préalable.

I. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS

a. Date de la manifestation

Le samedi 3 octobre 2026.

b. Emplacements :

Emplacements de 1 ml à 15 ml, disponibles sur : Rue Léon Gambetta, Rue des Cordeliers, Rue Frédéric Bastiat, Pont Gisèle Halimi et Avenue Aristide Briand.

c. Tarifs d'occupation du domaine public applicables sur la Ville de Mont de Marsan

En application de la décision n°2026/01-0025 du 19 janvier 2026 de Monsieur le Maire de Mont de Marsan prise dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été attribuées par le Conseil Municipal, les tarifs d'occupation du domaine public sont les suivants :

Mètre linéaire : droits pour une journée = 15,00€

II. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS

- Contenu du dossier :

Les candidats pourront remettre leur candidature à l'adresse suivante :

Régie Municipale des Fêtes et Animations
479 Avenue du Maréchal Foch
40000 MONT DE MARSAN

Leur proposition contiendra les informations suivantes :

- nom et coordonnées du candidat,
- descriptif du stand et produits proposés à la vente,
- nombre de mètres linéaires souhaités.

- Date et heure limite de remise des demandes :

Les candidats devront remettre leurs demandes avant le **jeudi 24 septembre 2026** à 17h. Une autorisation d'occupation du domaine public sera par la suite accordée aux commerçants.

Renseignements :

Régie des Fêtes et Animations – 479 Avenue du Maréchal Foch – 40000 MONT DE MARSAN -
Tél. : 05 58 75 39 08 – regiedesfetes@montdemarsan.fr

Supports de publication :

- Site Internet de la Ville de Mont de Marsan
- Affichage Mairie – Régie des fêtes - Direction du Pôle Technique